

## Le CAUE 94 lance 12 démarches participatives pour des cours d'écoles transformées en Val-de-Marne

A partir de septembre 2021, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne lance « *Cours Oasis avec le CAUE 94* », un dispositif d'accompagnement de plusieurs villes du département dans leur démarche de transformation de cours d'écoles.

Ce projet concerne cette année **12 écoles** primaires, maternelles et **1 micro-crèche** réparties sur les villes d'Arcueil, Bry-sur-Marne, Cachan, Choisy-le-Roi, Saint-Mandé et Vincennes.

Le dispositif « *Cours Oasis avec le CAUE 94* » vise à améliorer :

- **le bien-être des enfants** et l'apaisement du climat scolaire ;
- **le rafraîchissement naturel de la cour** en période estivale grâce à des sols vivants, perméables et plantés, qui participent à l'adaptation au changement climatique des villes.

Ces transformations peuvent prendre plusieurs formes :

- La désimperméabilisation des sols, avec des sols naturels qui limitent les effets de réverbération de la chaleur et permettent l'infiltration des eaux pluviales
- La végétalisation créant des zones d'ombre, et laissant la place aux plantations et à la biodiversité
- De nouveaux aménagements ludiques pour favoriser de nouvelles pratiques dans la cour (jeux d'équilibres en matériaux naturels, reliefs, espaces différenciés, cours dehors, etc.)

### Une démarche de co-conception qui associe enfants et adultes

L'originalité du dispositif porté par le CAUE 94 est d'adapter chaque transformation aux besoins des utilisateurs de la cour d'école concernée et à son contexte urbain et environnemental. En particulier, la démarche repose sur la prise en compte de l'expérience, du vécu des premiers utilisateurs des cours de récréation que sont les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Le dispositif porté par le CAUE 94 vise à sensibiliser, à éduquer et à engager les citoyens, petits et grands, dans la préservation de notre environnement, l'amélioration de notre cadre de vie, et la volonté de mieux vivre ensemble.

La démarche de transformation des cours d'école doit se dérouler en plusieurs phases, selon le calendrier global suivant :

- **Septembre à décembre 2021 : co-conception du programme d'aménagement** de la cour avec les enfants et les adultes de l'école :
  - o Enfants : ateliers de sensibilisation, de diagnostic de la cour d'école, de construction d'une proposition de programme d'aménagement sous forme de maquettes
  - o Adultes : journées de sensibilisation, visites de cours d'écoles transformées, et ateliers de concertation à partir des propositions formulées par les enfants.

Pendant toute cette première phase, un-e paysagiste du CAUE du Val-de-Marne anime la démarche auprès de l'ensemble des participants. A l'issue de cette phase, il-elle remet à l'équipe municipale une note de recommandations.

- **Janvier à juin 2022 : conception détaillée du projet** par les services municipaux et/ou une équipe de maîtrise d'œuvre, aboutissant à un projet précis, puis désignation des entreprises de travaux.
- **Été 2022 : réalisation des travaux** dans les cours d'école par les entreprises retenues par les services municipaux.
- **Rentrée scolaire 2022 : livraison des nouvelles cours. Toutefois, à ce stade, leur transformation ne fera que commencer** : il restera à organiser des ateliers participatifs de plantation et de construction des éventuels aménagements complémentaires (mobilier, jeux, nichoirs, ...) pour commencer à faire vivre les cours ...

### Contacts presse :

Violaine PÉCOT / 01 48 52 52 91 / [v.pecot@caue94.fr](mailto:v.pecot@caue94.fr)

Robin LEROY / 01 48 52 55 20 / [r.leroy@caue94.fr](mailto:r.leroy@caue94.fr)